

PROCÈS-VERBAL

Plateforme belge de lutte contre la pauvreté
et l'exclusion sociale 25/04/2023



POD | Maatschappelijke Integratie
SPP | Intégration Sociale

Date : 25/04/2023

Procès-verbal : Mollie Schietecatte

Liste des personnes présentes

Présents	Absents	Nom	Rôle
		Alexandre Lesiw	Présidence
		Sabine Amato	Responsable du service Scuba
		Jan Surquin	POD Maatschappelijke Integratie
		Fabrizio Leiva-Ovalle	POD Maatschappelijke Integratie
		Mollie Schietecatte	POD Maatschappelijke Integratie
		Katty Creytens	BAPN
		Christine Quoilin	Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft
		Josee Goris	POD Maatschappelijke Integratie
		Céline Zimmermann	Ministère de la Communauté germanophone - Département social
		Apolline Mairiaux	Agence pour une vie de qualité (AVIQ)
		Emmeline Orban	Caritas en Belgique francophone et germanophone
		Jan Van Braeken	POD Maatschappelijke Integratie
		farchakh	AMA
		jean peeters	Front Commun SDF
		Cocozza Liliane	UFAS Union francophone des assistants sociaux
		Robert Boemen	Caritas Vlaanderen
		Eric Lecomte	SPP IS/BCSS
		Sébastien Bastaits	SPF Sécurité Sociale
		Missinne Anna	Stapje in de wereld
		Kris Vanderhoydonck	CAW Limburg

		Anke Verbeke	Observatorium voor Gezondheid en Welzijn van Brussel
		Juan Carlos BENITO SANCHEZ	Fédération des Services Sociaux (FdSS)
		Veerle Stroobants	Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting
		Anna Ruelens	HIVA/KUL
		Benoit Provost	Cabinet de la Ministre Karine Lalieux
		SAD International	SAD International
		Valentin Egon	SPW Intérieur et Action sociale
		Jean Peeters	Front Commun SDF
		Véronique Duchenne	CSNPH
		Natalia Mastsepan	Nationale Hoge Raad voor Personen met een Handicap
		Emiel De Schepper	ArmenTeKort
		Caroline Vanderhoeven	BAPN
		Bruno Vinikas	BAPN

Ordre du jour

1. **Introduction (Alexandre Lesiw, Président du SPP Intégration Sociale)**
2. **BAPN : premières conclusions du Congrès anniversaire de BAPN + "Manifeste avec 7 points de lutte contre la pauvreté, élaboré par des personnes ayant l'expérience de la pauvreté" (Katty Creytens, BAPN)**
3. **Activités Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme (Fabrizio Leiva-Ovalle, SPP Intégration Sociale)**
4. **Actualité européenne (Josée Goris, SPP Intégration Sociale)**
5. **Conclusions nouveau cadre de la Plateforme belge : programme de travail 2023 et propositions d'améliorations pratiques (Jan Surquin, SPP Intégration Sociale)**

Procès verbal

1. Introduction (Alexandre Lesiw, Président du SPP Intégration Sociale)

Alexandre Lesiw introduit la réunion.

2. BAPN : premières conclusions du Congrès anniversaire de BAPN + "Manifeste avec 7 points de lutte contre la pauvreté, élaboré par des personnes ayant l'expérience de la pauvreté" (Katty Creytens, BAPN)

Vendredi 21/04 a eu lieu le Congrès anniversaire de BAPN à la Chambre des Représentants. Au programme : perspectives de BAPN, rétrospective avec jeunes du réseau wallon engagé dans la lutte contre la pauvreté et discussions sur l'avenir.

Afin de préparer les prochaines élections locales, fédérales et européennes (2024), 7 points d'attention de lutte contre la pauvreté, fondés sur l'expérience présence dans l'organisation, furent rédigés dans le cadre d'un manifeste (disponible en ligne ici [FR](#) et [NL](#)) et présentés durant l'événement.

1. Revenu digne (revenu minimum) : l'objectif belge est d'être au-dessus du seuil de pauvreté européen. BAPN plaide pour la suppression du statut cohabitant.
2. Pacte habitation et énergie : plaide pour que le gouvernement fédéral s'en soucie également. Il est important qu'à terme, les logements tant privés que publics soient isolés pour permettre une vie digne. L'extension du tarif social est une initiative que BAPN salue, mais qu'il est important de maintenir dans la durée.
3. Participation des parties prenantes à la lutte contre la pauvreté : au niveau fédéral, cette participation n'est toujours pas d'application même s'il y a des initiatives du côté du cabinet Lalieux et émanant d'initiatives parlementaires.
4. Stop au sans-abrisme : souligne l'importance de l'adresse de référence comme instrument efficace de lutte contre le sans-abrisme.
5. Accès aux soins de santé aux personnes en séjour irrégulier : le non-recours dans ce domaine est élevé dans ce groupe (80-90%). BAPN est en connexion avec des associations bruxelloises, wallonnes et flamande à ce sujet pour identifier les obstacles rencontrés par ce groupe-cible.
6. Lutte contre le non-recours, accessibilité numérique et accessibilité de l'assistance sociale. BAPN est partisan du trajet individualisé pour l'intégration sociale comme contrat que les personnes concluraient avec les CPAS. C'est aux CPAS mais aussi au SPP Intégration sociale (DIGILAB) à renforcer cet aspect, tout en tenant compte de la fracture numérique. L'art 1 de la loi CPAS devrait garantir des services sociaux au niveau individuel pour réduire cette fracture.
7. Sortie de l'endettement : lutte contre la chaîne des coûts et l'industrie de la dette. Volonté de s'attaquer à la phase judiciaire de la dette en renforçant l'aide fournie aux personnes rencontrant des difficultés (trajet d'accompagnement, identification des problèmes et des solutions).

Le congrès a été le lancement du projet : les travaux se poursuivent.

Q&A

Jean Peeters (Front Commun SDF)

- À propos de la suppression du statut de cohabitant : a-t-on réussi à justifier un intérêt financier à la suppression du statut ?

Réponse d'Alexandre Lesiw (SPP IS – Président)

La résolution a été votée par le parlement il y a un mois, qui a confié à la cour des comptes une évaluation de l'impact de cette suppression.

Dans le plan fédéral, une disposition similaire a été prise pour les jeunes de moins de 30 ans (la mission a été confiée au bureau du plan).

- Les personnes en situation de pauvreté ont-elles été impliquées dans le processus d'évaluation ?

Réponse d'Alexandre Lesiw

Les personnes en pauvreté seront bien impliquées dans les débats qui s'en suivront.

Réponse de Caroline van der Hoeven (BAPN)

À noter que le terrain est impliqué actuellement sur le sujet. Prochainement aura lieu une audience au parlement sur l'individualisation des droits sociaux et la suppression du statut de cohabitant. La plateforme « stop au statut de cohabitant » est invitée (Christine Mahy prendra la parole).

Anna Ruelens (KUL)

À propos de la lutte contre l'endettement et le surendettement : le terrain fait déjà un travail remarquable à ce sujet (citons My TrustO, nommé pour le prix fédéral de lutte contre la pauvreté 2016).

Josée Goris (SPP IS – Relations internationales)

À noter qu'un projet de loi d'ancrage du plan fédéral est passé au CM et prochainement au conseil d'état.

3. Activités Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme (Fabrizio Leiva-Ovalle, SPP Intégration Sociale)

Celles-ci s'inscrivent dans un contexte européen fort ancré.

Depuis 2017, un nouveau cadre européen en lien les 20 principes du socle européen des droits sociaux a été établi. Il constitue une base de recommandations et directives adressées aux États membres (EM). Il a été adopté et promu par les principales institutions européennes (parlement, conseil et commission).

La constitution de la plateforme répond au principe 19 du domaine « protection sociale et l'inclusion » de ce cadre.

Le cadre européen a été complété par un plan d'implémentation (plan d'action), qui a vu le jour en mars 2021, à l'initiative de la Commission Européenne.

Le 21 juin 2021 s'en est suivie la déclaration de Lisbonne, dont la Belgique et les autres EM sont signataires. Cette déclaration a lancé la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme.

Objectifs de la plateforme à atteindre d'ici 2030 (en lien avec les objectifs de développement durable) : voir ppt slide 6.

L'ensemble de ces objectifs constituent le minimum à atteindre. En effet, ces principes sont la base structurante des politiques nationales futures et actuelles en matière de lutte contre le sans-abrisme.

Cadre de travail de la plateforme

La présidence de la plateforme est assurée par Yves Leterme, assisté par les différentes institutions européennes et organisations de la société civile.

La Belgique est représentée au sein de la plateforme par Fabrizio Leiva Ovalle (SPP IS – Service politique de cohésion urbaine et lutte contre la pauvreté) et Josée Goris (SPP IS – Relations internationales). Les régions et communautés sont consultées très régulièrement pour permettre un rapportage national le plus complet possible.

La plateforme consiste en un partage de connaissances entre EM. Ces discussions ont mené entre autres à l'adoption d'un plan de travail (février 2021). L'un des axes de travail est à recenser au mieux les personnes sans-abris en Europe (avec le soutien financier du Parlement).

Un autre axe de travail est le financement par, entre autres, la mise en contact des autorités publiques/organisations avec les organismes chargés de recherche de financement. Lors de la dernière réunion de la plateforme, un appel d'intérêt a été lancé aux EM sur leur volonté d'intégrer un groupe de travail de financement de politiques publiques en matière de lutte contre le sans-abrisme.

La plateforme appelle les autorités (régionales, communautaires, provinciales, locales) à préparer l'implémentation des politiques publiques de prévention et de remédiation du sans-abrisme.

Réunions thématiques de la plateforme : voir ppt, slides 8-16.

Sous-groupe de travail « Indicateurs »

Le Comité de protection sociale (SPC) est un comité consultatif des Ministres lié au Conseil de l'Emploi et des Affaires sociales (EPSCO). Il englobe les domaines liés aux pensions, soins de santé et soins long terme, ainsi que l'inclusion et la protection sociale.

Aux côtés du groupe de travail MINET (minimal income network) et du groupe d'échanges et de discussion (Peer reviews), le sous-groupe de travail sur les indicateurs (ISG) dépend de ce comité.

L'ISG travaille de façon permanente à l'amélioration des statistiques sociales de l'UE pour pouvoir suivre les progrès réalisés par les EM de façon homogène et efficace.

Parmi les drafts élaborés, on peut citer le monitoring de la collecte de données sur le sans-abrisme en Europe.

Q&A

Bruno Vinikas (BAPN)

Les échanges de pratiques sont intéressants au sein de ces réunions de la plateforme européenne, mais il est parfois difficile d'évaluer des dispositifs étrangers sans en connaître le contexte. Un des problèmes identifiés comme cause du sans-abrisme est le manque d'offre de logements. C'est une problématique que nous connaissons en Belgique et que nous pourrions communiquer au niveau européen.

Liliane Coccozza (UFAS)

Ces réunions européennes sont importantes car elles sont une porte d'entrée vers les citoyens. Il est toutefois important de toujours rapprocher ce qu'il se passe dans la plateforme à ce qui peut alimenter et soutenir les politiques de lutte et alimenter de nouvelles initiatives.

Jean Peeters (Front commun SDF)

La Belgique a un rôle important au niveau européen, mais il reste tout un travail national à effectuer, notamment en matière de prévention du sans-abrisme. La CIM sur la prévention de la perte du logement est encore attendue.

Réponse d'Alexandre Lesiw (SPP IS – Président)

Le sans-abrisme est à l'ordre du jour de la prochaine CIM.

Réponse de Benoît Provost (cabinet de la Ministre Lalieux)

La concertation avec les organisations de la société civile (OSC) est importante. L'agenda de la prochaine CIM est ambitieux, la Ministre tient à ce point de prévention de la perte du logement. Cette CIM se réunira en juin prochain. Celle-ci aura pour sujets : un futur accord de coopération sur le sans-abrisme (travail en cours), le recensement du sans-abrisme en Belgique, la lutte contre sans-abrisme et la présidence européenne.

Réponse de Fabrizio Leiva-Ovalle (SPP IS – SCUBA)

La prévention du sans-abrisme sera un des points abordés lors de la prochaine CIM. Concernant l'utilité des réunions de la plateforme européenne, celles-ci sont opportunes pour partager des informations nationales au niveau européen : dans ce contexte, la note de prévention du sans-abrisme rédigée par le passé e.a avec l'aide de Front commun SDF existe toujours et a été consultée.

Réponse de Caroline van der Hoeven (BAPN)

Prend bonne note des sujets qui seront abordés durant la prochaine CIM. La présidence belge et la lutte contre le sans-abrisme sont deux priorités.

BAPN demande à avoir un état d'avancement de la situation : le manque de logements sociaux, de logements efficaces en matière d'énergie ainsi que l'adresse de référence sont des éléments qui reviennent à chaque fois dans les discussions.

Réponse de Liliane Cocozza (UFAS)

En matière de prévention du sans-abrisme : le personnel n'est pas assez qualifié dans les CPAS pour suivre des cas spécifiques. Il serait intéressant d'envisager de discuter à nouveau avec les autorités locales pour avoir un autre regard sur les personnes en difficultés.

4. Actualité européenne (Josée Goris, SPP Intégration Sociale)

Structure

- Présidente
- Nicolas Schmidt
- La Commission prend l'initiative pour les initiatives législatives.
- Ces lois passent par le parlement européen et le Conseil de l'UE :
 - Parlement : les membres sont élus et se réunissent pour proposer des amendements.
 - Conseil : est composé des ministres compétents pour les matières concernées (EPSCO = emploi et politiques sociales).

La Belgique présidera les groupes de travail qui préparent et négocient les décisions en conseil.

Enjeux de la présidence

- L'Espagne précède, la Hongrie suit : il est important de favoriser un maximum l'échange de bonnes pratiques et communiquer entre EM entrants et sortants.
- Quatre priorités majeures (provenant du socle européen des droits sociaux + plan d'implémentation) : garantie enfance, revenu minimum, logement et assistance pour

personnes sans-abris, mais aussi accès aux services essentiels (inclusion numérique) (voir ppt slide 6).

- Le fil conducteur pour la présidence consistera en des initiatives thématiques qui débiteront dès le printemps 2024.
- En avril aura lieu une conférence sur l'évaluation du socle .
- En juin, des recommandations seront faites pour ces quatre thèmes. Le SPF Sécurité sociale et le SPF Emploi en prennent l'initiative. Le travail se concentre avant tout sur l'agenda stratégique de la nouvelle commission.

Thématiques abordées au cours de la présidence belge (rappel du contexte et des enjeux)

Elles sont au nombre de quatre (voir ppt).

- Revenu minimum

Thématique en lien avec la recommandation du Conseil. L'objectif est de prévoir un revenu minimal adéquat pour que chacun participe à la société.

L'enjeu est donc de maintenir et d'exercer une pression pour que les EM convertissent cette recommandation en action (voir les 5 piliers et 49 recommandations, slide 9). Les discussions autour du revenu minimum ont lieu dans le cadre du groupe de travail MINET (minimal income network), réseau d'administrations qui gèrent les questions autour du sujet.

Pour les prochaines étapes aux niveaux européen et belge, voir ppt slide 10.

- Sans-abrisme

Thématique en lien avec la déclaration de Lisbonne, ses 5 principes ainsi que le principe 19 du pilier « protection sociale et inclusion » du cadre européen pour les droits sociaux.

Au niveau belge, des réunions entre entités fédérées ont lieu régulièrement autour de la déclaration de Lisbonne.

Au niveau européen, cela se passe via l'EPOCH (plateforme européenne de lutte contre sans-abrisme), la FEANTSA ainsi que les 8 et 9 février 2024.

- Garantie pour l'enfance

Le plan d'action national de lutte contre la pauvreté infantile émane d'une recommandation européenne. La première évaluation de ce plan d'action a été reçue. L'enjeu est donc d'analyser la réalisation de ce plan au niveau européen au travers de l'organisation de tables rondes avec les OSC pour voir comment cette Garantie pour l'Enfance est mise en œuvre dans d'autres EM.

Q&A

Caroline van der Hoeven (BAPN)

Est-ce que la participation de la société civile sera organisée par le biais de la plateforme belge ? Les recommandations du réseau seront, elles, bien transmises.

Réponse de Josée Goris (SPP IS – Relations internationales)

Oui, dans la mesure du possible cela sera organisé, dans les différents séminaires. Du point de vue fédéral, il y a une volonté de collaborer avec les partenaires privilégiés (fédération des CPAS, plateforme belge, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale). À l'issue des

séminaires, le SPP IS communiquera aux membres de la plateforme l'avancée des travaux et les orientations prises.

5. Conclusions nouveau cadre de la Plateforme belge : programme de travail 2023 et propositions d'améliorations pratiques (Jan Surquin, SPP Intégration Sociale)

Voir ppt.

Q&A

Bruno Vinikas

L'attention est fortement portée sur les objectifs qualitatifs au détriment des objectifs quantitatifs, ce qui est plus compliqué à traduire en objectif politique. Est préoccupé sur les critères d'évaluation sur lesquels on devra se prononcer. Si l'on reprend les trois thématiques abordées durant la présidence, deux d'entre elles n'ont pas d'indicateurs quantitatifs clairs (sans-abrisme et garantie pour l'enfance).

Pour le sans-abrisme, il est important de maintenir le dialogue entre entités fédérées puisque la compétence est partagée.

Pour la garantie pour l'enfance, le peu d'indicateurs qualitatifs peut s'expliquer par le fait que la pauvreté infantile est directement liée à celle de leurs parents. Cette pauvreté est donc plus compliquée à quantifier. Néanmoins plusieurs sujets mériteraient que l'on s'y penche un peu plus, comme le montant des allocations familiales comparé à la source potentielle d'appauvrissement que représente la venue d'un enfant supplémentaire dans une famille. Il serait intéressant d'inviter les organisations familiales au sein de la plateforme pour en discuter davantage.

Réponse d'Alexandre Lesiw (SPP IS – Président)

Rappelle qu'une des pistes d'améliorations pratiques de la plateforme en 2023 consiste en l'invitation de partenaires privilégiés lors de réunions thématiques.

Réponse de Jan Surquin (SPP IS – SCUBA)

Nous allons essayer d'étoffer la base de données au fur et à mesure, mais nous avons besoin de l'aide des organisations membres. Le SPP IS invite les membres à envoyer les données des personnes à contacter.

Anke Verbeke (Observatoire de la santé et du bien-être de Bruxelles)

Pourquoi l'inclusion numérique ne figure pas dans les thématiques abordées ?

Réponse de Jan Surquin (SPP IS – SCUBA)

Ces trois thèmes étaient indiqués comme prioritaires dans la réflexion concernant le futur de la plateforme belge. Cependant, des activités auront lieu en préparation de la présidence avec DIGILAB, service du SPP IS qui traite plus particulièrement de ces questions.

Véronique Duchenne (CSNPH)

Est-ce que les membres seront informés des interpellations politiques qui auront lieu ?

Réponse d'Alexandre Lesiw (SPP IS – Président)

Les membres seront informés de ces interpellations au préalable. Le SPP IS ne manquera pas d'expliquer les raisons du maintien ou pas de certaines mesures.